



PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO VM-355**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane :

Que le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2023, le *Règlement d'emprunt numéro VM-355 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 197 300 \$ notamment pour différents projets d'infrastructures et achats d'équipements.*

Que ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 6 février 2023 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 février 2023 et qu'il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Donné à Matane, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille vingt-trois.

La greffière,

M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, oma  
Avocate